Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_69-DE

COMMUNE DE HUELGOAT

Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2026-69

SEANCE DU Mardi 20 octobre 2026

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 13
Présents pour le vote de cette délibération : 13
Procuration(s) : 0
Votants : 13
Date de la convocation : jeudi 15 octobre 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 octobre à 19 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Gaëtan PEYREBESSE, Audrey PENVEN GUYADER, Aurélien MONFORT-LEBORGNE, Laura SERANDOUR, Hélène TOURNIER, Gérard TOSSER, Sébastien THEPOT, Isabelle CHESNIER, Mathieu MORVAN, Yuna TROADEC, Pierre-Yves DECAGNY, Solène TRIPOZ, Yvon LE SCRAIGNE,*

Absent(s) : *Karine DONCKERS, Philippe AUDRAIN.*

Procuration : 0

Secrétaire de Séance : *Audrey PENVEN GUYADER*

N° d'ordre : 2026-69

Envoyé en préfecture le 21/10/2026
Reçu en préfecture le 23/10/2026
Publié le
ID : 029-212900815-20261021-2026_69-DE

OBJET :Projet de végétalisation du vieux cimetière communal

Considérant la volonté de la commune d'améliorer le cadre paysager et environnemental du cimetière communal et la nécessité de favoriser une gestion durable des espaces publics et de limiter les besoins d'entretien.

Le maire a décidé de retenir la société KABELIS pour la réalisation de la première phase du projet, pour un montant de 2 108,04 €.

Ce projet concerne les **allées secondaires et les espaces libres entre les concessions.**

Ce projet prévoit la mise en place, en 4 phases, d'un **engazonnement et de plantations adaptées**, dans le respect des sépultures et des cheminements nécessaires aux usagers.

La végétalisation permettra également de favoriser la biodiversité et d'améliorer l'intégration paysagère du cimetière.

Les aménagements seront réalisés progressivement, en fonction des contraintes techniques et des possibilités budgétaires de la commune.

Cette délibération permettra à la commune de déposer une demande de subvention au titre du Fonds vert, dont la date limite de candidature est fixée au 30 octobre 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le principe de végétalisation du cimetière communal ;
- Autorise Monsieur le Maire à mettre en œuvre les aménagements nécessaires ;
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les éventuelles subventions susceptibles d'être accordées pour ce projet par le biais du fond vert ;

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 21/10/2026

Le Maire,
M. Gaëtan PEYREBESSE